

Plan de stationnement, secteurs Bicubic et Epicentre

Le stationnement, en particulier lors de manifestations d'importance, se fait selon les principes suivants :

1. Stationnement **obligatoire** et prioritaire sur le parking du Bicubic.
2. Stationnement secondaire **toléré** le long de la Route d'Arruffens en laissant libre les trottoirs ● et les passages piétons ●. Laisser libre la visibilité autour des passages piétons. A aucun moment donné, la ligne définie par les blocs en béton ne sera franchie par des véhicules.
3. Stationnement **interdit** le long de la route En Bouley et sur ses trottoirs, devant la centrale de chauffe du Bicubic et devant les accès et rampe du Bicubic et du cycle d'orientation.
4. En cas de plus grande manifestation (> 450 personnes), des places de parc doivent être demandées **au préalable** au magasin Aldi, aux Ascenseurs Menétréy, au L2 et à l'ECPF.
5. Dans tous les cas, se conformer à la signalisation en place et cas échéant aux ordres de la police.

